Rapport de vérification

N° 127399772601R011

Référence client

Mise à disposition de photographies des observations
Appareils et accessoires de levage - Vérification générale périodique

Entreprise

GRANITARN SAS
SITE DE SIONAC
.
81100 BURLATS
Latitude : 43.63590, Longitude : 2.31763

Chariot élévateur Catrepillar CE 10

AVEC OBSERVATION

Adresse de facturation

GRANITARN SAS
260 ROUTE DU MERLE
81100 BURLATS

Lieu de vérification

GRANITARN SAS
SITE DE SIONAC
.
81100 BURLATS

Périodicité | SEMESTRIELLE

Dates de vérification | 26/02/2026

Nom et visa du signataire | FERTOUL CHRISTIAN

Pièces jointes

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 02/03/2026

Reproduction partielle interdite sans accord écrit de DEKRA
Listes des implantations et portées de l'accréditation disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac INSPECTION n°3-105

DEKRA

DEKRA Industrial SAS,
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 25 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

ACT EXPLOIT ALBI
ZI Saint Antoine
Rue Le Rond d'Alembert
81000 ALBI
Tél. : 05.34.47.81.43
SIRET :43325083400010

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

*Un * placé devant le N° signale une observation antérieure.*

N°	Point de contrôle	Observation	Page

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

VÉRIFICATION GÉNÉRALE : CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR PORTÉ 14000 KG CATERPILLAR CE 10

1	Châssis - Support - Charpente : Direction	Jeu important dans la direction côté droit *Date de 1er Constat par DEKRA : 26/02/2026* *Identification Observation : 127399772601-011-5* 	8
2	Châssis - Support - Charpente : Direction	Fuite vérin de direction *Date de 1er Constat par DEKRA : 26/02/2026* *Identification Observation : 127399772601-011-6* 	8

N°	Point de contrôle	Observation	Page
3	Châssis - Support - Charpente : Eclairage - Signalisation	Eclairage, signalisation déficiente *Date de 1er Constat par DEKRA : 19/03/2025* *Identification Observation : 127399772501-007-5* 	8
4	Mécanismes : Flexibles	Fuite au niveau des raccords des vérins de l'écartement *Date de 1er Constat par DEKRA : 07/03/2024* *Identification Observation : 127399772401-011-2* 	8

N°	Point de contrôle	Observation	Page
5	Dispositifs de protection : Autres freins	Frein de parking inopérant *Date de 1er Constat par DEKRA : 26/02/2026* *Identification Observation : 127399772601-011-7* 	8
6	Poste(s) de travail : Siège	Siège dégradé *Date de 1er Constat par DEKRA : 19/03/2025* *Identification Observation : 127399772501-007-4* 	8

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

N°	Point de contrôle	Observation	Page
7	Poste(s) de travail : Protection	Pare-brise à remettre en état *Date de 1er Constat par DEKRA : 19/03/2025* *Identification Observation : 127399772501-007-3* 	8

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

VÉRIFICATION GÉNÉRALE : CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR PORTÉ 14000 KG CATERPILLAR CE 10

IDENTIFICATION

Nature :	Chariot élévateur à conducteur porté
Marque :	Caterpillar
Référence client :	CE 10
Charge maximale d'utilisation :	14000 kg
Type :	V300B
Numéro de série :	86Y1108
Compteur horaire :	8475 h

MISSION **LEVM001**

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

- **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes *Equipement de préhension installé : Fourches*	14000 kg	14000 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposions pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude
Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 26/02/2026

Anomalies constatées : confer "OBSERVATIONS"

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : Hauteur de levage 3,7m

DESCRIPTION :

- Elément(s) constitutif(s) :

Chariot à prise frontale
Mât duplex inclinable
Energie thermique diesel
Appareil sur pneumatiques
Cellule de protection contre les chutes d'objet (FOPS)
Dispositif d'interdiction d'utilisation de l'appareil
Eclairage de la zone de travail
Essuie-glace(s)
Dispositif de rétro vision (caméra, miroir…)
Avertisseur sonore (klaxon)
Gyrophare

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Fourches
Tablier à déplacement latéral
Écarteur

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Limiteur de pression
Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges
Ceinture de sécurité
Autres freins

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Cœfficient d'utilisation
Chaînes à mailles jointives	2	Levage	31,75		

VERIFICATION

La vérification se compose :
- ***d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.***
- ***d'un essai de fonctionnement.***

L'examen de l'état de conservation *comporte des examens visuels destinés à :*
- *apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.*
- *déceler les défectuosités ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).*

L'essai de fonctionnement *est destiné à :*
- *apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.*
- *s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.*

- **Châssis - Support - Charpente**
  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

  Direction 1 2
  Eclairage - Signalisation 3
- **Equipements de préhension**
  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre
- **Mécanismes**
  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

  Flexibles 4
- **Dispositifs de protection**
  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

  Autres freins 5
- **Poste(s) de travail**
  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

  Siège 6
  Protection 7
- **Energie**
  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

1 Jeu important dans la direction côté droit
Date de 1er Constat par DEKRA : 26/02/2026
Identification Observation : 127399772601-011-5

2 Fuite vérin de direction
Date de 1er Constat par DEKRA : 26/02/2026
Identification Observation : 127399772601-011-6

3 Eclairage, signalisation déficiente
Date de 1er Constat par DEKRA : 19/03/2025
Identification Observation : 127399772501-007-5

4 Fuite au niveau des raccords des vérins de l'écartement
Date de 1er Constat par DEKRA : 07/03/2024
Identification Observation : 127399772401-011-2

5 Frein de parking inopérant
Date de 1er Constat par DEKRA : 26/02/2026
Identification Observation : 127399772601-011-7

6 Siège dégradé
Date de 1er Constat par DEKRA : 19/03/2025
Identification Observation : 127399772501-007-4

7 Pare-brise à remettre en état
Date de 1er Constat par DEKRA : 19/03/2025
Identification Observation : 127399772501-007-3

Propriété, conservation - Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité - Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements - Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Observations - Elles décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.